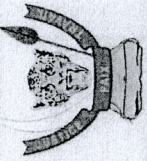


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 017/2024

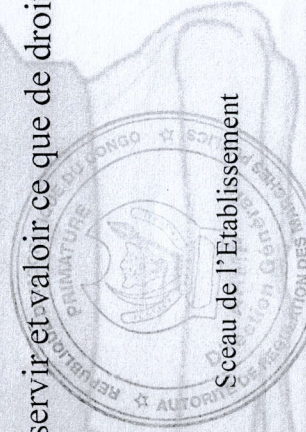
A LA SOCIETE PRODIMPEX SA.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 025/CGPMP-CENI/01/2023, conclu avec la CENI, pour un montant total hors taxe de francs congolais sept cent quarante-cinq millions trois cent trente-deux mille trois cent septante-un, vingt-huit centimes (CDF 745 332 371,28) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais cinq millions deux cent dix-sept mille trois cent vingt-six, soixante centimes (CDF 5 217 326,60).

Fait à Kinshasa, le 29/01/2024.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général

Benoit Kalibwa Kalombo